

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master MEEF mention Lettres**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Laure DEPRETTO**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- **Mme Claire COLOMBEL-TEUIRA**

Maître de Conférences

Membres du jury :

- **M. Benoit BARUT**

Maître de Conférences

- **Mme Laélia VERON**

Maître de Conférences

- **M. Nicolas LOMBART**

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Éric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master MEEF mention Lettres**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Laure DEPRETTO**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- **Mme Claire COLOMBEL-TEUIRA**

Maître de Conférences

Membres du jury :

- **Stéphanie LOUBERE**
- **Aude DERUELLE**
- **Mme Laélia VERON**
- **M. Nicolas LOMBART**

Professeure des Universités
Professeure des Universités
Maître de Conférences
Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND